

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30**

N° DEL2022\_035 : DISSOLUTION DU GIP ACTION CONTRAT DE VILLE  
ALBIGEOIS - DÉVOLUTION DES FONDS

#### **L'an deux mille vingt deux, le huit février**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

#### **Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

#### **Membres excusés** :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

#### **Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENKO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

**Votants : 47**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022**

### **N° DEL2022\_035 : DISSOLUTION DU GIP ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS - DÉVOLUTION DES FONDS**

Pilote : Politique de la ville

**Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,**

Par délibération du 20 novembre 2020, le Conseil d'administration et l'assemblée générale ont proposé la dissolution du groupement d'intérêt public (GIP) Action contrat de ville Albigeois assortie des dispositions de dévolution du fonds de roulement (fonds propre) du fonds conseil citoyen, du fonds de participation des habitants à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et des dispositions d'utilisation de chacun de ces fonds et des modalités de fonctionnement.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé à son tour ces dispositions lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2020.

Le Conseil d'administration et l'assemblée générale du 8 décembre 2021 ont confirmé que l'actif et le passif du GIP Action contrat de ville Albigeois sont dévolus en gestion comme suit:

- A la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la mise en œuvre du contrat de ville :
- Le fonds de roulement (fonds propres) de 43 446,16€, après prélèvement d'un montant de 400€ au bénéfice du centre communal d'action sociale (CCAS) d'Albi,
- Le fonds conseils citoyens de 13 561,72€,
- Le fonds de participation des habitants de 8 253,18€.
- Au CCAS d'ALBI, au titre du programme de réussite éducative (PRE) :
- Le fonds de roulement (fonds propres) de 400€ correspondant à l'avance de la régie d'avance du PRE, telle qu'elle est définie dans la décision de création.

Par ailleurs, sont confirmées les dispositions d'utilisation de ces trois fonds et les modalités de fonctionnement approuvées le 20 novembre 2020.

Enfin, la préfecture a notifié l'arrêté de dissolution du GIP pris par madame la préfète en date du 5 janvier 2022.

#### **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les délibérations du 20 novembre 2020, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du GIP Action contrat de ville Albigeois,

VU la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2020,

VU les délibérations du Conseil d'administration et de l'assemblée générale du GIP Action contrat de ville Albigeois du 8 décembre 2021,

VU l'arrêté préfectoral de dissolution du GIP Action contrat de ville Albigeois pris par madame la préfète en date du 05 janvier 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

VU l'avis de la commission Développement économique-Attractivité du 3 février 2022,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**CONSTATE** la dissolution du groupement d'intérêt public Action contrat de ville Albigeois,

**APPROUVE** la dévolution des trois fonds à la communauté d'agglomération de l'Albigeois comme suit :

- le fonds de roulement (fonds propres) de : 43 446,16€
- le fonds conseils citoyens de : 13 561,72€.
- le fonds de participation des habitants de : 8 253,18€

**PRECISE** que les fonds ainsi dévolus seront utilisés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'usage des programmations du contrat de ville en cours, et tel que précédemment délibéré.

Pour extrait conforme,  
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY